

On pourrait en dire long là-dessus et sur les autres effets d'un système financier devenu dictateur au lieu de serviteur. Le système est devenu un système d'instruments, un système de vol au lieu d'être un système libérateur, distributeur des fruits du progrès, engendrant et attisant une mentalité floue entre les hommes, au lieu de la fraternité et de la générosité qui pourraient briller si lumineusement dans un monde où les difficultés physiques n'existent pratiquement plus.

Dans cette austérité, on voit toujours des familles appauvries, des petits propriétaires dépossédés, des industries de taille enterrées ou avalées par des monstres auxquels l'austérité a fourni l'occasion d'étendre leurs griffes et d'accroître leur puissance. Ce sont ces monstres qui auront la faveur des gouvernements, à titre de gros fournisseurs d'emplois. Prenant les travailleurs de partout, de la ville et de la campagne, ils en feront des robots au service de l'argent.

Monsieur l'Orateur, j'aurais bien d'autres détails à donner sur la question fondamentale des pensions versées aux personnes âgées, et bien que tous les députés qui ont pris la parole ont donné des explications sur les modalités de la pension, sur les moyens de paiement et sur le montant à payer, je prétends que nous devrions nous débarrasser d'un système aussi désabusant et antidémocratique que celui de l'octroi d'un revenu garanti après enquête.

L'économiste Galbraith disait, et je cite:

Nous assurons aujourd'hui un revenu à l'indigent, mais par divers moyens qui sont coûteux à appliquer et qui sont en même temps un affront à la dignité humaine.

C'est un affront à faire aux personnes âgées quand on fait des enquêtes pour savoir si elles ont droit à ceci ou à cela.

Quand quelqu'un réussit à accumuler quelque richesse, il s'en trouve pour dire: Celui-là est plus riche que moi, il n'a pas droit à cela, car moi je n'ai rien.

Ceci, monsieur l'Orateur, est discriminatoire, et la Chambre de commerce des États-Unis a organisé en 1966 un forum sur les meilleures méthodes à adopter en vue d'assurer un niveau de vie convenable à chacun. Robert Théobald, James Tobin, Milton Friedman, tous conseillers économiques, ont approuvé le principe du revenu garanti et de l'impôt négatif sur lequel j'aimerais dire quelques mots.

Nous devrions être assez raisonnable après avoir supprimé les enquêtes destinées à déterminer si les vieillards ont besoin d'assistance, pour fixer une base d'impôt raisonnable en vue de laisser à nos personnes âgées ce dont elles ont besoin pour vivre convenablement.

Le fascicule 39 du rapport présenté au Parlement le 28 février 1967 par l'Association du Travail de l'Ontario au comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le crédit à la consommation confirme que nous sommes à côté de la « track ». Les enquêtes sur la sécurité de la vieillesse devraient disparaître. Il faudrait pouvoir garantir aux personnes âgées qu'elles pourront vivre dans une honnête aisance dans ce pays qui regorge de richesses.

• (9.10 p.m.)

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion qui m'est

offerte pour dire quelques mots à l'appui de l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le féliciter de l'appel qu'il a lancé à la Chambre aujourd'hui au nom des Canadiens âgés. Je voudrais féliciter également mon collègue, le député de Simcoe-Nord (M. Rynard), qui a bien décrit les imperfections du bill à l'étude.

L'insensibilité du gouvernement à l'égard de cette catégorie de gens et des autres Canadiens défavorisés est plus évidente chaque jour, monsieur l'Orateur. Je veux parler des aveugles, des invalides, des arriérés et de tous les autres qu'il aide seulement pour la façade et à qui il fait l'aumône de quelques cents—dans ce cas, il s'agit exactement de 42 cents. Voilà toute l'aide supplémentaire qu'il offre à ces gens. Or, monsieur l'Orateur, il m'est encore plus difficile de comprendre comment il peut continuer, en toute conscience, à camoufler cette attitude devant la plupart des Canadiens.

Je le répète, monsieur l'Orateur, malgré la surabondance, dans les bureaux ministériels, d'experts qui conseillent l'adoption de mesures censément justes, celles-ci renferment bien des lacunes. Ce bill illustre rien moins que la façon purement automatique dont on considère les Canadiens défavorisés, représentés par des chiffres, des perforations dans une carte au lieu qu'on les envisage comme des humains envers qui en tant que représentants de l'État, nous avons du moins quelques responsabilités, celle de s'occuper d'eux pour qu'ils puissent continuer à mener une existence raisonnable pendant le restant de leurs jours.

Une fraction importante de nos vieillards que nous avons oubliée, monsieur l'Orateur, c'est celle des pensionnés qui sont atteints d'une invalidité exceptionnelle. Je veux parler de ces milliers de citoyens qui sont abandonnés à eux-mêmes ou bien sont atteints d'une invalidité assez grave pour qu'ils ne puissent subvenir à leurs besoins. Je puis dire au député de Winnipeg-Nord-Centre et à d'autres que moi aussi j'ai reçu beaucoup de lettres de gens qui sont déçus, frustrés, étonnés de l'attitude de notre gouvernement et qui ont perdu confiance en lui.

Permettez-moi de citer un exemple qui montre ce que j'entends par des personnes qui souffrent d'infirmités exceptionnelles, monsieur l'Orateur. Il y a quelques mois, j'ai rendu visite à une dame de 70 ans, aveugle, qui avait été amputée de sa deuxième jambe, et qui souffrait de diabète et de haute tension artérielle. Elle avait été mariée à un ancien combattant qui l'avait laissée veuve avec une petite pension en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Comme elle vivait seule, elle a donc quitté sa maison qui était en piteux état pour heureusement aller vivre, avec son fils qui habitait à côté et qui était aveugle lui aussi. Il avait huit enfants et vivait d'indemnités de bien-être. Sa femme pouvait donc prendre soin de sa mère. Le revenu total de cette dame, y compris la pension de vieillesse, était de \$111.41, plus les \$40. Son fils a emprunté \$600 pour réparer la maison. Il l'a louée et le loyer a donc été compté comme partie du revenu de la mère dont la pension a été réduite d'autant. Heureusement, je lui ai rendu visite et ai signalé son cas aux autorités. Elle reçoit maintenant quelques dollars de plus par suite de sa cécité.